

Mode d'Emploi pour la Préinscription en Ligne

- Transmettre la fiche d'inscription et ses justificatifs à l'adresse email suivante : education.jeunesse@mairie-heninbeaumont.fr ou à l'accueil du Service Education - Jeunesse.
- Se connecter à votre espace famille.
- Se rendre dans la rubrique « ma famille » puis cliquer sur l'icône « créer une inscription »
- Cliquer sur « préinscription ALSH Automne 2021 ».
- Cliquer sur commencer puis remplir le formulaire.
- Cliquer sur « aller à l'étape 2 » afin de vérifier les informations sélectionnées, puis valider.

Par le biais d'une notification, on vous confirme la validation de la pré-inscription. Dès lors, les frais d'inscription sont payables en ligne, étape validant votre inscription.



Héning-Beaumont



Héning-Beaumont

CENTRES DE loisirs

automne 2021

Inscription possible
en ligne



Organisation Générale

Les accueils de loisirs seront ouverts de 9 h à 17 h aux enfants âgés de 3 à 13 ans, répartis selon les tranches d'âge.

Les accueils de loisirs maternelle et élémentaire se dérouleront dans les locaux du groupe scolaire Michelet. Le centre sportif occupera ses locaux habituels pour les petites vacances, l'espace François Mitterrand.

Une garderie sera proposée, pour les accueils de loisirs Michelet maternelle et élémentaire, de 7 h à 8 h 45 et de 17 h à 19 h. Cette garderie sera également accessible matin et soir aux enfants fréquentant le centre sportif.

Les enfants rejoindront le centre sportif le matin ou la garderie de l'école Michelet le soir par le biais d'une navette. (Voir page suivante pour les tarifs).

Lieux d'implantation et dates de fonctionnement

3-6 ans : Michelet maternelle - du 25 Octobre au 5 Novembre

6-13 ans : Michelet élémentaire - du 25 Octobre au 5 Novembre

10-13 ans : Centre sportif : espace François Mitterrand - du 25 au 29 Octobre

Dates et lieux d'inscription

Dans la limite des places disponibles :

- du samedi 18 septembre au dimanche 3 octobre, en ligne via le portail famille
- du lundi 27 septembre au vendredi 1^{er} octobre, au guichet du service Education - Jeunesse

Le dossier d'inscription dûment complété, auquel doivent être joints les documents demandés, est obligatoire pour valider définitivement toute inscription.

Pour les démarches en ligne, il vous est possible de scanner et d'envoyer les documents par mail à l'adresse suivante : education.jeunesse@mairie-heninbeaumont.fr

Tarifs

Accueils de Loisirs	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants			à partir du 3 ^{ème} enfant			Garderie		
	Semaine 1 25.10-29.10 (5 jours)	Semaine 2 02.11-05.11 (4 jours)	Session Automne (9 jours)	Semaine 1 25.10-29.10 (5 jours)	Semaine 2 02.11-05.11 (4 jours)	Session Automne (9 jours)	½ Journée	Journée complète	
Hénois	Tarif 1 QF ≤ 1400	36,50 €	29,20 €	65,70 €	31,50 €	25,20 €	56,70 €	1,90 €	3,80 €
	Tarif 2 QF > 1400	45,50 €	36,40 €	81,90 €	40,50 €	32,40 €	72,90 €	2,65 €	5,30 €
Extérieurs	Tarif 3 QF ≤ 1400	65,00 €	52,00 €	117,00 €	60,00 €	48,00 €	108,00 €	3,00 €	6,00 €
	Tarif 4 QF > 1400	67,50 €	54,00 €	121,50 €	62,50 €	50,00 €	112,50 €	3,20 €	6,40 €

Pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres, la participation de la CAF de 3,40 € par jour sera déduite du montant global lors de l'inscription, à partir de 4 jours d'inscription. Les tarifs comprennent toutes les activités, les repas, les goûters et les transports.

Les Chèques Vacances sont également acceptés.

Modalités d'inscription

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Copie de l'attestation de la carte Vitale et de la carte de mutuelle.
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire MAE Formule activité extra-scolaire ou responsabilité civile.
- Notification 2021 de l'Aide aux Vacances de la CAF (document vert) et le numéro de CAF.
- Copie du carnet de vaccinations régulièrement complété pour les vaccinations obligatoires.
- Attestation de Quotient Familial (QF) à télécharger sur le site de la CAF.
- Le dossier d'inscription.

Remarque : Pour cette nouvelle année scolaire, il vous est nécessaire de fournir un dossier d'inscription complet. Celui-ci est à retirer dans les meilleurs délais au Service Education - Jeunesse, à télécharger sur le site internet de la mairie ou sur le portail famille.

Attention : Pour toute demande de prise en charge, veuillez retirer un imprimé au Service Jeunesse avant le début des inscriptions, et le transmettre à l'organisme concerné (CCAS ou autre) afin de présenter un accord écrit à l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au :

SERVICE EDUCATION - JEUNESSE, PÔLE FAMILIAL ET SOCIAL - 143 avenue des Fusillés, 03 21 74 91 91